

# La politique européenne en santé et sécurité au travail sous perfusion ?

*Le point de vue des travailleurs européens*

Séminaire EU – Afrique du Nord : Stratégies pour la sécurité et la santé  
au travail, OSHA, Bilbao, 21-22 avril 2015

Marianne De Troyer

**etui.**

# CONTENU DE L'INTERVENTION

## Nos préoccupations

- La dégradation des conditions de travail en Europe
- L'acquis européen en santé et sécurité au travail : quelles sont les perspectives ?
- Les chantiers urgents
  - Révision de la directive sur l'exposition aux agents cancérogènes et mutagènes
  - Les perturbateurs endocriniens
  - Révision des directives TMS et nouvelle initiative en la matière
- Conclusions

# 1. LA DEGRADATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL EN EUROPE

# Enquête européenne sur les conditions de travail (EWCS)

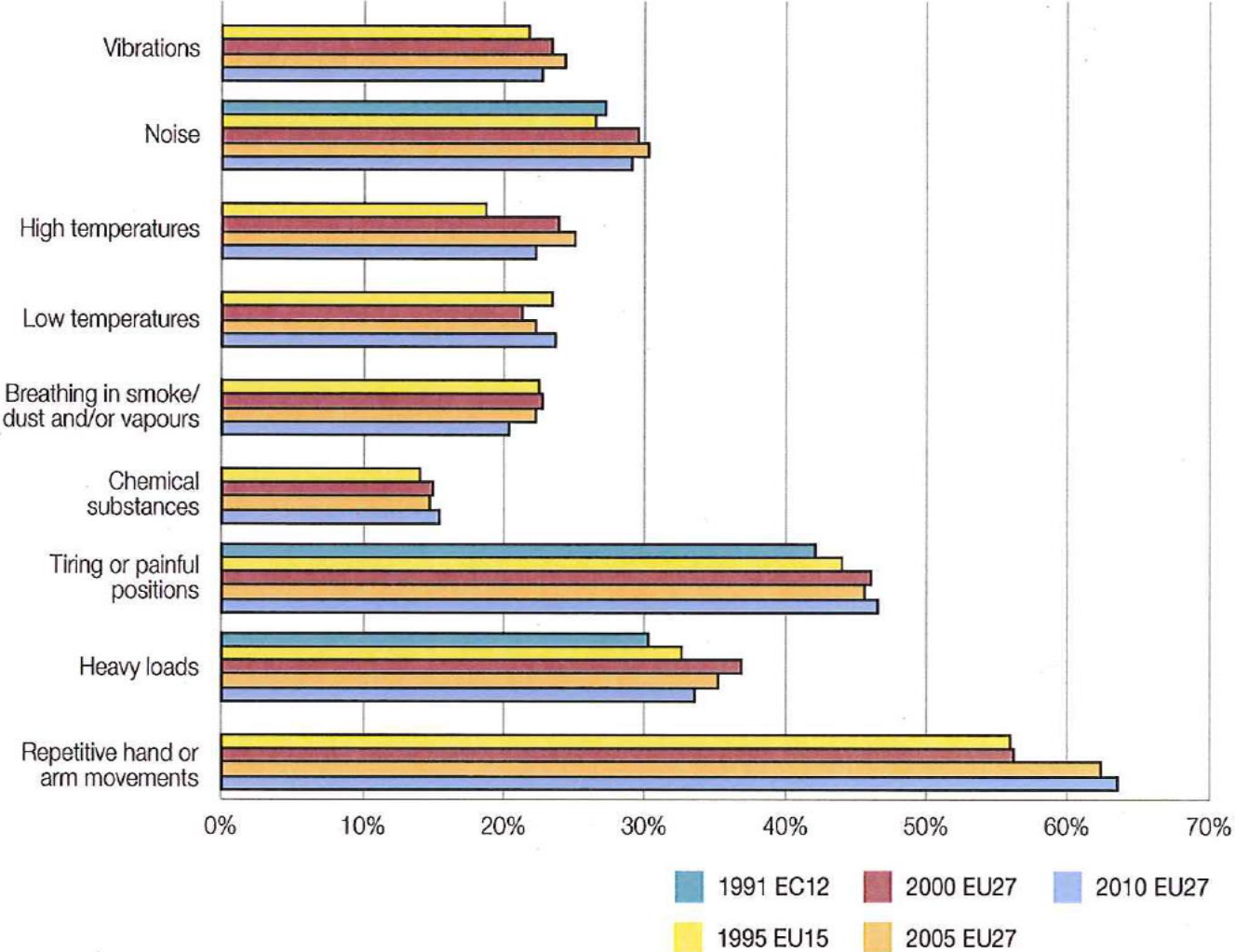
- 5 vagues : 1991, 1995, 2000, 2005 et 2010
- Prochaine vague: 2015, interrogation de plus de 43.000 travailleurs dans 35 pays européens
- Aborde la qualité du travail et fournit des informations sur des thèmes différents : exposition aux risques physiques et psycho-sociaux, durée et organisation du temps de travail, statut professionnel, organisation du travail, équilibre vie professionnelle-vie privée, formation sur le lieu de travail, etc...

Enquête EWCS 2010 : met en évidence quelques tendances inquiétantes !

Pensez-vous que vous pourrez faire le même travail qu'actuellement lorsque vous aurez 60 ans ? Oui, je le pense – EUR27 Source : EWCS (2000-2005-2010)

	2000	2005	2010	Progression 2000-2010
<b>Employés plus qualifiés</b>	<b>67,6</b>	<b>70,1</b>	<b>71,7</b>	<b>+4.1</b>
<b>Employés peu qualifiés</b>	<b>59,3</b>	<b>62,2</b>	<b>61,3</b>	<b>+2.0</b>
<b>Ouvriers qualifiés</b>	<b>52,0</b>	<b>48,4</b>	<b>49,3</b>	<b>-2,7</b>
<b>Ouvriers peu qualifiés</b>	<b>46,2</b>	<b>45,7</b>	<b>44,1</b>	<b>-2,1</b>
<b>Total</b>	<b>57,1</b>	<b>58,3</b>	<b>58,7</b>	<b>+1,6</b>

**Figure 17:** Exposure to physical risks over time (% exposed quarter of time or more)



Etes-vous soumis à des cadences de travail élevées ? Oui, au moins un quart de mon temps de travail – EUR27  
 Source : EWCS (2000-2005-2010)

	2000	2005	2010	Progression 2000-2010
<b>Employés très qualifiés</b>	<b>60,8</b>	<b>62,2</b>	<b>67,1</b>	<b>+6,3</b>
<b>Employés peu qualifiés</b>	<b>54,0</b>	<b>58,3</b>	<b>57,5</b>	<b>+3,5</b>
<b>Ouvriers qualifiés</b>	<b>67,1</b>	<b>70,6</b>	<b>68,1</b>	<b>+1,0</b>
<b>Ouvriers non qualifiés</b>	<b>58,8</b>	<b>56,6</b>	<b>60,9</b>	<b>+2,1</b>
<b>Total</b>	<b>59,0</b>	<b>61,8</b>	<b>62,0</b>	<b>+3,0</b>

**Votre travail nécessite-t-il des mouvements répétitifs de la main ou du bras ? Oui. Presque tout le temps – EUR27**  
**Source : EWCS (2000, 2005, 2010)**

	2000	2005	2010	Evolution 2000-2010
<b>Employés plus qualifiés</b>	<b>13,9</b>	<b>19,1</b>	<b>20,9</b>	<b>+7,0</b>
<b>Employés moins qualifiés</b>	<b>25,1</b>	<b>28,4</b>	<b>28,0</b>	<b>+2,9</b>
<b>Ouvriers qualifiés</b>	<b>41,1</b>	<b>47,7</b>	<b>43,7</b>	<b>+2,6</b>
<b>Ouvriers moins qualifiés</b>	<b>46,0</b>	<b>48,7</b>	<b>49,7</b>	<b>+3,7</b>
<b>Total</b>	<b>30,2</b>	<b>33,8</b>	<b>32,9</b>	<b>+2,7</b>



# Votre travail affecte-t-il votre santé ? - EUR 27

Source : EWCS (2010)

	Oui, négativement
<b>Employés plus qualifiés</b>	<b>22,0</b>
<b>Employés moins qualifiés</b>	<b>18,6</b>
<b>Ouvriers qualifiés</b>	<b>37,6</b>
<b>Ouvriers non qualifiés</b>	<b>31,9</b>
<b>Total</b>	<b>25,0</b>

## **2. ACQUIS EUROPEEN EN SST : QUELLES SONT LES PERSPECTIVES ?**

# TROIS POINTS

- Etat des lieux de la SST
- Contexte actuel
- Cadre stratégique sur la santé et la sécurité au travail  
2014-2020 : une boîte vide ?

## 2.1. ETAT DES LIEUX

- Fin des années '80: volonté de mettre en place le marché unique a amené les institutions européennes à promouvoir **l'amélioration des conditions de travail**
- Corpus de textes en SST (directive-cadre de 1989, 24 directives particulières), stratégies en SST, normalisation conséquente, campagnes européennes sur les risques professionnels, dialogue social européen, etc.
- A notre disposition: une cohérence globale mais l'Europe ne définit que des principes et des exigences minimales et donc, il existe de grandes disparités entre les EM.
- Exemples : la reconnaissance des MP et critères de reconnaissance, déclaration des MP, obligation de déclarations des AT (-/+ de trois jours d'arrêt de travail), etc.

## 2.2. CONTEXTE ACTUEL

- Très différent de celui des années'80...
- Système institutionnel européen : Commission européenne détient pour l'essentiel le monopole de l'initiative législative
- Certains lobbies industriels considèrent certains aspects de la législation européenne comme un « fardeau administratif » pour les entreprises dont les directives SST (Groupe Stoiber)
- Tendances : évaluation de l'ensemble de l'acquis législatif (impact assessments) et règles plus strictes pour toute nouvelle initiative législative (cost/benefit analysis)

## 2.2. CONTEXTE ACTUEL

- Augmentation de réactions contre la paralysie bureaucratique de la Commission de la part de différents acteurs institutionnels : états-membres, conseil des Ministres de l'Union européenne, la Confédération européenne des syndicats mais aussi des industriels.

## 2.3. Cadre stratégique sur la santé et la sécurité au travail 2014-2020 : une boîte vide ?

### Notre lecture

- Premier axe : la Commission choisi d'accorder la priorité aux petites et moyennes entreprises, dans une approche nettement dérégulationniste qui considère la santé au travail comme une charge administrative
- Deuxième axe : La Commission reconnaît l'importance de la prévention des maladies liées au travail qui provoquent la mort d'environ 160 000 personnes chaque année. Elle reste cependant muette sur ses propres responsabilités.

# Cadre stratégique sur la santé et la sécurité au travail 2014-2020 : une boîte vide ?

- Troisième axe : La Commission mentionne enfin le défi démographique que représente le vieillissement de la population. Si le problème est réel, la politique annoncée est inconsistante. La Commission se limite à prévoir la création d'un réseau d'experts, à promouvoir l'échange de bonnes pratiques et à soutenir la dissémination d'informations.
- Risques émergents:nanomatériaux, biotechnologies, technologies vertes.
- Aucune initiative politique d'envergure n'est à l'ordre du jour !!!!



### **3. DE NOMBREUX CHANTIERS DOIVENT ÊTRE OUVERTS OU RÉACTUALISÉS....**

## De nombreux chantiers doivent être ouverts ou réactualisés ...

- Révision urgente de la directive sur l'exposition professionnelle aux agents cancérogènes et mutagènes
- Un mot sur les perturbateurs endocriniens
- Révision urgente des «3 directives partielles » sur les troubles musculo-squelettiques et nouvelle proposition législative globale sur les TMS

## **3.1. RÉVISION DE LA DIRECTIVE SUR L'EXPOSITION PROFESSIONNELLE AUX AGENTS CANCEROGENES ET MUTAGENES**

# ETAT DES LIEUX

- En Europe : environ 160,000 travailleurs décèdent chaque année dont un peu moins de 100,000 en raison de cancers professionnels (53%)
- A titre de comparaison, les travailleurs qui décèdent d'un accident du travail, chaque année, représentent 2% de ces 160.000 travailleurs
- Effets graves sur la santé des travailleurs mais ces cancers professionnels ont aussi des coûts croissants pour la santé publique et les systèmes de sécurité sociale des pays européens
- Depuis plus de 10 ans : paralysie/inertie de la politique européenne de santé au travail alors qu'un cadre législatif renforcé s'impose !

# ETAT DES LIEUX

- Jusqu'à l'heure d'aujourd'hui : seules 3 substances se sont vu attribuer une VLEPC : benzène, chlorure de vinyle monomère et les poussières de bois durs
- Plomb (et ses dérivés) est l'unique substance qui dispose d'une VLEPC sous la directive 98/24/CEE
- Amiante (directive 2003/18/CEE)
- Mars 2014 : Action de 4 gouvernements des Etats-membres en vue de faire bouger la Commission = envoi d'une lettre commune à la Commission pour exiger la révision de la directive (B, NL, G, AU)
- Mars 2015 : Conseil « Affaires sociales » a demandé à la Commission d'améliorer urgemment la directive CMD

## Nos Préoccupations :

- Les 5 VLEPC couvrent à **peine 20%** des situations réelles d'exposition à des agents cancérogènes sur les lieux de travail !
- La législation actuelle repose sur des bases scientifiques remontant à une quarantaine d'années
- Elle est insuffisante pour réaliser une prévention efficace (exemples : insuffisance de la prise en compte de la multi-expositions, système plus complexe que dose/effets)
- Elle ne couvre pas les substances toxiques pour la reproduction (risques repro-toxiques)

- Externalisation des coûts liés à la santé au travail par les entreprises en matière de cancers professionnels à cause du **délai exposition-développement** de la maladie
- Très rares aussi la reconnaissance des cancers en tant que maladie professionnelle
- Risques de poursuites judiciaires pour les employeurs sont faibles (cf. le cas Eternit)
- Limites des données institutionnelles sur les cancers professionnels et souvent, absence de traçabilité des expositions tout au long de la vie professionnelle

# EXEMPLE: UNE RECHERCHE-ACTION

- Association des dockers de Nantes-Saint Nazaire – Collectif de dockers
- Alerte : lancée par l'association elle-même en 2009
- Constats : un nombre élevé de cancers dans leur profession, des dockers ont mené leur **propre enquête** qui a confirmé de nombreux cas de cancers aux localisations variées : poumon, prostate, rein, larynx, colon, gorge, vessie, pancréas, foie, rectum, œsophage...
- Autres maladies : pathologies cardiaques mais aussi beaucoup de cas de plaques pleurales et de prostate



# Enquête sur les dockers de Nantes - Saint-Nazaire

Source : APPSTMP, 2009

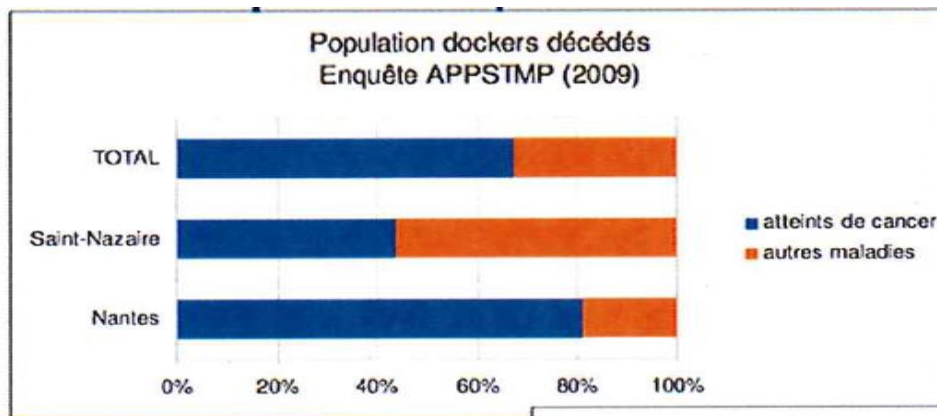
## Dockers de Nantes

- Population de départ : 193 dockers actifs en 1992
- 143 personnes contactées (74%)
- **51 dockers malades**
- **27 dockers décédés**
- Total : 78 dockers, soit plus d'un enquêté sur deux (55%) étaient malades ou décédés au moment de l'enquête

## Dockers de Saint-Nazaire

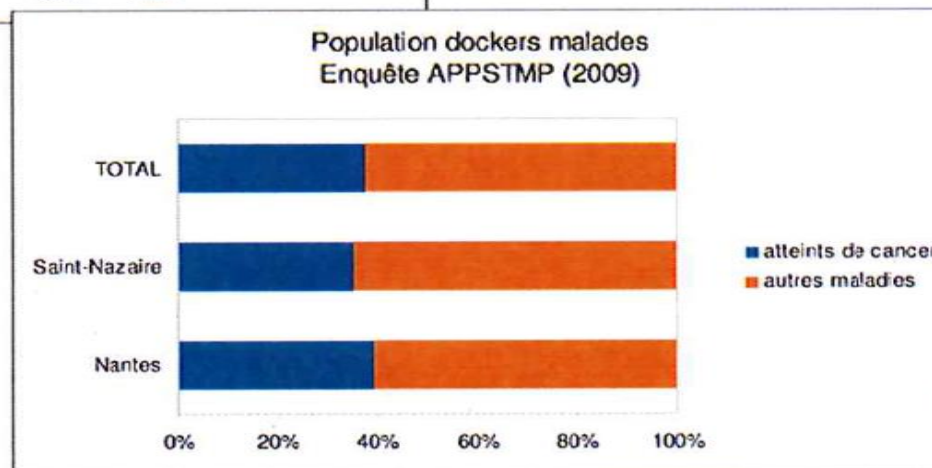
- Population de départ : 160 dockers actifs en 1992
- 100 personnes contactées (62,5%)
- **34 dockers malades**
- **16 dockers décédés**
- Total : 50 dockers, soit un enquêté sur deux (50%) était malade ou décédé au moment de l'enquête

# Une part importante de cancers (Source : APPSTMP, 2009)



7 décès sur 10 sont des cancers

Plus du tiers des maladies sont des cancers



# Déchargement d'un cimentier – Source : APPSTMP44



# Déchargement de billes de bois - Source : APPSTMP44



# Produits et substances manipulés/respirés par les dockers sur les ports (Source : V. Daubas-Letourneux)

- Céréales traitées aux pesticides
- Bois tropicaux « aspergés de fongicides »
- Fruits ou légumes traités avec des conservateurs
- Engrais en sacs (ammonitrate ...)
- Engrais en vrac (phosphate, nitrate, soufre, sulfate de fer, tourbe, etc.)
- Ferraille en vrac ; fonte en vrac ou en lingots
- Gaz d'échappement des engins de manutention
- Poussière des cimentiers

# Résultats de la recherche-action

- Projet de recherche-action est mis en place avec une équipe pluri-disciplinaire de chercheurs et professionnels en lien avec l'association avec objectifs précis
- Un résultat majeur : **multi-expositions aux cancérogènes dans les métiers portuaires en particulier les dockers**
- Des outils produits par la recherche pour l'action :
  - Listes marchandises et procédés exposants
  - Fiche individuelle : résumé du parcours professionnel et situation des expositions

## 3.2. LES PERTURBATEURS ENDOCRINIENS

# CONTEXTE

- Rôle dans différents cancers en augmentation dramatique actuellement : cancers du sein chez les femmes, cancers de la prostate chez les hommes.
- Augmentation du risque de certains cancers chez les enfants dont les parents ont été exposés au cours de leur travail.
- Novembre 2014 : une étude publiée par le Conseil des pays nordiques avait mis en avant les **importants coûts de l'inaction face aux perturbateurs endocriniens**. Elle considérait notamment qu'une part significative des coûts liés aux troubles de la santé reproductive masculine pouvait être attribuée à ces substances chimiques.



# Perturbateurs endocriniens

- Décembre 2014 : une forte majorité **d'États membres** a exigé des initiatives politiques portant sur les perturbateurs endocriniens de la part de la Commission européenne
- Fin janvier 2015: le **Conseil des ministres de l'Union européenne** a pris une initiative sans précédent.
- Il s'est joint à la Suède dans une action judiciaire **contre la Commission** (devant la CJCE) qui n'a pas respecté les délais prévus pour définir les critères permettant d'identifier les perturbateurs endocriniens dans les pesticides. Cette initiative a été prise à la majorité

# Perturbateurs endocriniens

- Cette **situation est motivée** par le fait que la Commission européenne n'a pas adopté les critères qui permettent de **définir** ce que sont les perturbateurs endocriniens.
- La définition de ces critères est indispensable pour permettre l'application de deux règlements européens concernant les produits biocides et les produits phytosanitaires. La Commission aurait dû adopter ces critères ainsi qu'une stratégie d'ensemble sur les perturbateurs endocriniens avant la fin de l'année 2013.
- Elle ne l'a pas fait. Ce retard est lié au lobbying très actif de différents secteurs de l'industrie chimique, notamment les fabricants de pesticides et de matières plastiques

## 3.3. INITIATIVE LEGISLATIVE SUR LES TMS LIES AU TRAVAIL

# ETAT DES LIEUX

- TMS = premier problème de santé lié au travail dans l'UE
- 50 % des travailleurs européens souffrent de douleurs musculo-squelettiques, lesquelles gênent dans la réalisation du travail (enquête sur les conditions de travail)
- Représente 60% de toutes les absences pour maladie en Europe et de nombreux cas d'incapacité permanente
- Dans la plupart des EM, la prévalence des TMS lié au travail n'a pas diminué depuis plusieurs années
- « Pandémie » = fardeau financier à la fois pour les entreprises mais également aussi pour les systèmes de sécurité sociale des EM

- Réalité des TMS sous-estimée en raison d'une forte sous-déclaration par manque d'information des travailleurs et aussi en raison de la crainte de la perte d'emploi
- Prévention devrait être globale et intégrer des dimensions médicales, ergonomiques, sociales, économiques et politiques pour bâtir les conditions d'un travail soutenable tout au long de la vie professionnelle

# CONTEXTE

- Cadre législatif européen insatisfaisant et dépassé (directive sur les manutentions manuelles de charges, travail sur écrans de visualisation, vibrations)
- Ne pointent pas adéquatement les principales sources de risques des TMS sur le lieu de travail
- Un projet de directive globale a été présenté début 2010 aux partenaires sociaux européens. Début 2013, la Commission a renoncé à proposer une directive globale qui prenne en compte l'impact de l'organisation du travail et des facteurs psychosociaux.

# CONCLUSIONS

# 28 avril – Journée commémorative mondiale sur la santé et la sécurité au travail

## La CES demande à la Commission européenne :

- de progresser sur la **révision** de la directive sur les cancérogènes et les mutagènes en milieu de travail;
- de lancer une initiative ambitieuse en vue de définir des limites européennes contraignantes d'exposition pour **au moins 50 des substances très toxiques** lesquelles provoquent des cancers et des problèmes pour la fertilité masculine et féminine



# 28 avril – Journée commémorative mondiale sur la santé et la sécurité au travail

La CES exige de la Commission européenne que :

- les **substances repro-toxiques** soient immédiatement reprises dans le champ de la directive sur les agents cancérigènes et mutagènes
- la mise en œuvre d'une législation efficace et globale sur les **troubles musculo-squelettiques**
- la mise en œuvre d'une législation efficace sur les **risques psycho-sociaux** liés à la dégradation des conditions de travail en Europe et aux nouvelles formes d'organisation du travail



**Merci pour votre attention....**

- Site internet : [www.etui.org](http://www.etui.org)